

COLLECTE ENCOMBRANTS

Le service de ramassage des objets dit « encombrants » permet aux particuliers de faire enlever les objets volumineux non-transportables en voiture de manière gratuite c'est-à-dire les meubles et les électroménagers.

L'inscription pour le ramassage d'un encombrant est **obligatoire** et se fait auprès de **votre Mairie**.

Des solutions existent...



1- Je répare/je vends

Le label QualiRépar :

Pour en bénéficier, les ménages sont incités à faire réparer leurs appareils en panne plutôt que d'en acheter des neufs.

Le « bonus réparation » est ensuite calculé selon le type d'appareil. Il est également possible de toucher le bonus autant de fois que vous faites réparer d'appareil.

<https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/>

Ou

<https://www.e-reparation.eco/annuaire-reparateurs-qualirepar/>

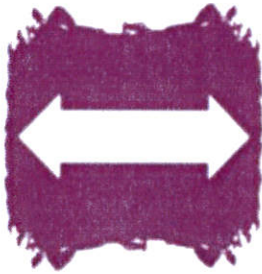


2- Je donne (associations, recycleries, proches...)

La communauté des communes a conclu une convention avec :



Recyclerie les Trois Quilles
à côté de carrefour market à Quillan
Ouvert du mercredi au samedi
10h-12h 14h-18h
apports volontaires sur place et tournée de récupération au 06 75 63 70 45
collecte en bon état : déco, électroménagers, meubles, bibelots, vaisselle, vêtements adultes, jardinage, bricolage, matériaux



3- **Je rends l'ancien appareil à mon commerçant** (*reprise pour l'achat d'un neuf*)

La reprise gratuite à l'achat de vos appareils par votre distributeur.

Si vous achetez une ampoule ou un appareil neuf, en remplacement d'un équipement hors service, votre magasin a l'obligation de reprendre l'ancien au moment de l'achat en point de vente ou au moment de la livraison.

C'est la reprise « 1 pour 1 ».

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/reprise-des-dechets-dequipements-electriques-et-electroniques>



4- **Je dépose en déchetterie**

Pour le petit électroménager et les petits meubles, je me déplace dans une des déchetteries du territoire : AXAT, CHALABRE, QUILLAN ou ROQUEFEUIL.

Les horaires sont indiqués sur le site de la CCPA :

<https://www.pyreneesaudoises.fr/ordures-m%C3%A9nag%C3%A8res/d%C3%A9chetteries-encombrants/>



5- **Je m'inscris à la collecte**

En dernier recours, je m'inscris à la collecte auprès de la Mairie de mon village.

Je remplis, les informations demandées en étant le plus précis possible.

Je dépose mes encombrants la veille à l'endroit indiqué sur la feuille d'encombrant.

INTERDIT DANS LES ENCOMBRANTS

- **Les déchets issus de travaux ne sont pas acceptés** : le carrelage, le placo, les gravats.
- **Les déchets pouvant représenter un danger ne sont pas acceptés** : les bouteilles de gaz, les déchets toxiques et les matières dangereuses.
- **Les déchets verts ne sont pas acceptés.**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

